

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MasterAir AE 210

**MASTER<sup>®</sup>**  
**>>BUILDERS**  
SOLUTIONS

---

Version 2.1	Date de révision: 09/19/2023	Numéro de la FDS: 000000259883	Date de dernière parution: 08/15/2023 Date de la première version publiée: 01/09/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	:	MasterAir AE 210
Code du produit	:	00000000057292193 00000000057292193
Autres moyens d'identification	:	Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur	:	Master Builders Solutions Canada Inc.
Adresse	:	1800 CLARK BLVD Brampton ON L6T 4M7
Numéro d'appel d'urgence	:	ChemTel: +1-813-248-0585;
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence	:	USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée	:	Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MasterAir AE 210



Version 2.1 Date de révision: 09/19/2023 Numéro de la FDS: 000000259883 Date de dernière parution: 08/15/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

### Conseils de prudence

#### : Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

#### : Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### : Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

### Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : adjuvant

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	Acides sulfo-niques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	68439-57-6	>= 1 - < 3
colophane	Colophane	8050-09-7	>= 0.1 - < 0.2
hydroxyde de potassium	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	>= 0 - < 3

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MasterAir AE 210



Version 2.1 Date de révision: 09/19/2023 Numéro de la FDS: 000000259883 Date de dernière parution: 08/15/2023 Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

Conseils généraux	: S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Avis aux médecins	: Traiter de façon symptomatique.

---

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse Eau pulvérisée Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	: jet d'eau
Produits de combustion dangereux	: vapeurs nocives oxydes d'azote fumées noir de carbone
Information supplémentaire	: Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MasterAir AE 210



Version 2.1	Date de révision: 09/19/2023	Numéro de la FDS: 000000259883	Date de dernière parution: 08/15/2023 Date de la première version publiée: 01/09/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaller les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockages : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel.
- Matières à éviter : Pas de données applicables disponibles.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MasterAir AE 210

**MASTER<sup>®</sup>**  
**>>BUILDERS**  
SOLUTIONS

Version 2.1 Date de révision: 09/19/2023 Numéro de la FDS: 000000259883 Date de dernière parution: 08/15/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
hydroxyde de potassium	1310-58-3	(c)	2 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		C	2 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		P	2 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		C	2 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
colophane	8050-09-7	valeur REL	0.1 mg/m <sup>3</sup> (formaldéhyde)	NIOSH

**Mesures d'ordre technique** : Pas de données applicables disponibles.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué approprié.

#### Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flaçon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Afin d'éviter une contamination lors de la manipulation, une combinaison de travail fermée et des gants devraient être portés.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MasterAir AE 210



Version 2.1 Date de révision: 09/19/2023 Numéro de la FDS: 000000259883 Date de dernière parution: 08/15/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

Aspect	:	liquide
Couleur	:	ambre
Odeur	:	de type gras
pH	:	10.5 - 12.0 (25 °C)
Point de fusion	:	Pas de données applicables disponibles.
Point de congélation	:	Pas de données applicables disponibles.
Point d'ébullition	:	env. 105 °C
Point d'éclair	:	Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire.
Taux d'évaporation	:	Pas de données applicables disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Plus lourd que l'air.
Densité relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité	:	1.014 - 1.022 gcm <sup>3</sup> (25 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pas de données disponibles.
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MasterAir AE 210

**MASTER<sup>®</sup>**  
**>>BUILDERS**  
SOLUTIONS

Version 2.1	Date de révision: 09/19/2023	Numéro de la FDS: 000000259883	Date de dernière parution: 08/15/2023 Date de la première version publiée: 01/09/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

tion stockage et la manipulation sont respectées.

### Viscosité

Viscosité, dynamique : Pas de données applicables disponibles.

Viscosité, cinématique : Pas de données applicables disponibles.

### Propriétés explosives

: Non explosif  
Non explosif

Propriétés comburantes : Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

Point de sublimation : Pas de données applicables disponibles.

Poids moléculaire : Donnée non disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Acides forts  
Des bases fortes  
Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MasterAir AE 210



Version 2.1 Date de révision: 09/19/2023 Numéro de la FDS: 000000259883 Date de dernière parution: 08/15/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

#### **Produit:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### **Persistante et dégradabilité**

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MasterAir AE 210



Version 2.1 Date de révision: 09/19/2023 Numéro de la FDS: 000000259883 Date de dernière parution: 08/15/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

### Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## MasterAir AE 210

Version 2.1	Date de révision: 09/19/2023	Numéro de la FDS: 000000259883	Date de dernière parution: 08/15/2023 Date de la première version publiée: 01/09/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- TSCA : Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.
- DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

---

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Texte complet pour autres abréviations**

- ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
- CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
- CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
- CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
- NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
- ACGIH / C : Limite plafond
- CA AB OEL / (c) : plafond de la limite d'exposition professionnelle
- CA BC OEL / C : limite du plafond
- CA QC OEL / P : Plafond
- NIOSH / valeur REL : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MasterAir AE 210



Version 2.1	Date de révision: 09/19/2023	Numéro de la FDS: 000000259883	Date de dernière parution: 08/15/2023
			Date de la première version publiée: 01/09/2023

toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 09/19/2023  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR